

	TITRE	DATE	DESTINATAIRE
Références	Rapport d'analyse des offres	23/06/2025	CCGM

**MARCHÉ PUBLIC POUR LA COLLECTE ET L'ÉVACUATION DES  
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR QUATRE COMMUNES DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GALLY-MAULDRE**



**RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES**

# 1 PRESENTATION GENERALE

## 1.1 Rappel de la procédure

La présente consultation est une **procédure d'appel d'offres ouvert** régie notamment par les articles R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

## 1.2 Consistance de la prestation

Le présent marché a pour objet la collecte et l'évacuation des déchets ménagers et assimilés sur quatre communes de la Communauté de Communes Gally-Mauldre.

- Durée du marché :

La date de démarrage des prestations faisant l'objet du Marché est fixée au **1 er janvier 2026**.

La durée d'exécution du marché est de **quatre (4) ans**, soit quarante-huit (48) mois, à compter de la date de démarrage des prestations.

La date de fin de marché est fixée au **31 décembre 2029**.

- Allotissement

Le Marché n'est pas alloti, en raison de la taille restreinte du périmètre géographique des prestations attendues, ne permettant pas une décomposition pertinente en lots distincts.

- Décomposition du marché :

Le Marché contient une (1) tranche ferme et quatre (4) tranches optionnelles.

**La tranche ferme se décompose comme suit :**

PRESTATIONS DE COLLECTE EN PORTE A PORTE	PRESTATIONS DE COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE	PRESTATIONS DE COLLECTE SPECIFIQUE	PRESTATIONS DE TRAITEMENT
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des Ordures Ménagères résiduelles</li> <li>- Des Multimatériaux</li> <li>- Du Verre sur les communes de Feucherolles, St Nom la Bretèche Chavenay</li> <li>- Des déchets Végétaux</li> <li>- Des Objet Encombrants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des conteneurs de Verre sur Mareil-sur-Mauldre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des DDS et DEEE par un ECOBUS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traitement des Déchets Végétaux</li> <li>- Traitement des Objets Encombrants</li> <li>- Traitement des DDS hors filière REP</li> </ul>

Des prestations particulières non prévues au service de base peuvent également être effectuées si les nécessités du service s'en font sentir. Elles peuvent comprendre :

- Mise à disposition de caisson amovible auprès des centres Techniques Municipaux ;
- Transport de caissons des déchets végétaux depuis les centres Techniques Municipaux jusqu'au site de traitement ;
- Transport de caissons de gravats depuis les centres Techniques Municipaux jusqu'au site de traitement ;
- Transport de caissons de tout-venant depuis les centres Techniques Municipaux jusqu'au site de traitement ;

- Traitement des Déchets Végétaux issus des centres Techniques Municipaux ;
- Traitement du Tout-Venant issu des centres Techniques Municipaux ;
- Traitement des Gravats des déchets issus des centres Techniques Municipaux ;
- Mise à disposition d'une benne gravats en apport volontaire et d'un agent d'accueil pour une demi-journée, et évacuation de la benne ;
- Traitement des gravats issus de la benne en apport volontaire ;
- Mise à disposition de personnel et de matériel pour le nettoyage de la brocante ;
- Traitement des Objets Encombrants issus de la brocante ;
- Mise à disposition d'un véhicule PL et d'un conducteur pour grutage ;
- Mise à disposition d'un véhicule PL de collecte et un équipage ;
- Mise à disposition d'un véhicule VL multifonctions et d'un conducteur.

**Les tranches optionnelles sont :**

● **Tranche optionnelle 1 :**

La tranche optionnelle n°1 porte sur la mise en place pour les quatre communes, d'une collecte hebdomadaire des biodéchets en bacs individuels pour les gros producteurs et en abri-bacs pour les ménages et du traitement des biodéchets.

La tranche optionnelle pourra ainsi être mise en œuvre dès le 1er janvier 2027 et ne pourra plus être activée au-delà du 31 décembre 2028. Le Titulaire sera informé, dans un délai minimum de quatre (4) mois, de l'activation de la tranche optionnelle par courrier recommandé avec accusé de réception, adressé par la CCGM. Ce courrier stipulera la date d'activation de la tranche.

● **Tranche optionnelle 2 :**

La tranche optionnelle n°2 porte sur une réduction de la période de collecte des déchets végétaux à 37 semaines par an.

La tranche optionnelle pourra ainsi être mise en œuvre dès le 1er janvier 2027 et ne pourra plus être activée au-delà du 31 décembre 2028. Le Titulaire sera informé, dans un délai minimum de quatre (4) mois, de l'activation de la tranche optionnelle par courrier recommandé avec accusé de réception, adressé par la CCGM. Ce courrier stipulera la date d'activation de la tranche.

● **Tranche optionnelle 3 :**

La tranche optionnelle n°3 porte sur une collecte spécifique des sapins.

La tranche optionnelle pourra ainsi être mise en œuvre dès le 1er janvier 2027 et ne pourra plus être activée au-delà du 31 décembre 2028. Le Titulaire sera informé, dans un délai minimum de quatre (4) mois, de l'activation de la tranche optionnelle par courrier recommandé avec accusé de réception, adressé par la CCGM. Ce courrier stipulera la date d'activation de la tranche.

● **Tranche optionnelle 4 :**

La tranche optionnelle n°4 porte sur la collecte des Objets Encombrants sur rendez-vous.

La tranche optionnelle pourra ainsi être mise en œuvre dès le 1er janvier 2027 et ne pourra plus être activée au-delà du 31 décembre 2028. Le Titulaire sera informé, dans un délai minimum de quatre (4) mois, de l'activation de la tranche optionnelle par courrier recommandé avec accusé de réception, adressé par la CCGM. Ce courrier stipulera la date d'activation de la tranche.

Aucune variante n'est autorisée.

Conformément aux dispositions de l'article R.2161-5 du Code de la commande publique, aucune négociation n'est prévue.

## **2 DEROULEMENT DE LA PROCEDURE**

### **2.1 Procédure de publication**

Le marché est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert avec publicité communautaire.

La présente consultation est soumise aux dispositions des articles L2124-1 et 2 et R2161-2 à 5 du code de la commande publique.

L'Avis d'Appel Public à la Concurrence, a été envoyé pour publication sur le profil acheteur, <https://www.marches-publics.info> le 12 mai 2024.

Le règlement de la consultation énonce les conditions et principes de la consultation. La date limite de remise des offres était fixée au 13 juin 2025 à 12h.

### **2.2 Consultation des entreprises**

Pendant la phase de consultation des entreprises, les questions suivantes relatives à la remise des offres ont été posées par les candidats selon les modalités et les délais impartis, précisés au règlement de consultation.

#### **Question 1**

Sur le CCTP, vous indiquez que tout matériel détérioré par la faute du Titulaire lors des manipulations de vidage sera signalé à la CCGM et à la charge du titulaire. Avez-vous prévu de réaliser un état du parc des bacs ?

#### **Réponse 1**

Un état initial des bacs n'est pas prévu. En cas de détérioration constatée lors des opérations de vidage, le Titulaire est tenu de le signaler à la CCGM. Conformément au CCTP, tout matériel endommagé du fait du Titulaire sera à sa charge.

#### **Question 2**

En ce qui concerne la collecte des déchets végétaux, il est indiqué dans le CCTP le nombre de sacs ou de fagots autorisés, mais il n'y a pas de quantité indiquée pour la présentation en bac. Pouvez-vous nous indiquer le nombre svp ?

#### **Réponse 2**

La règle du nombre maximal de sacs ou de fagots est destinée à limiter la pénibilité des opérations de ramassage des végétaux au sol, et pour les végétaux présentés en bacs roulants, le titulaire devra obligatoirement collecter la totalité des bacs présentés

#### **Question 3**

Qu'entendez-vous par habitat dense ? Pouvez-vous nous donner votre définition ?

#### **Réponse 3**

La dénomination « habitat dense » correspond à l'habitat situé dans les zones de collecte des OMr en fréquence C2 pour chaque commune, à partir du mois d'octobre 2026. Les zonages correspondants sont présentés en Annexe n°5 du CCTP.

## 2.3 Entreprises candidates

⇒ 1 pli a été reçu dans les délais :

N° du pli	Nom du candidat
1	SEPUR

## 3 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

**Pièces de la candidature telles que prévues aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du code de la commande publique**

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner visés aux articles <a href="#">L. 2141-1 à L. 2141-5</a> et <a href="#">L. 2141-7 à L. 2141-11</a> du code de la commande publique
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat
Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public

Il est attendu que le candidat produise les éléments suivants :

Libellés
<b>L'acte d'engagement</b> et son annexe : <ul style="list-style-type: none"><li>- Bordereau des prix</li></ul>
Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), à accepter sans modification

## Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)

Un mémoire technique permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre, présenté conformément à ce qui est dit ci-après.

Le CCAP et le CCTP sont des pièces réputées acceptées. Il n'est pas nécessaire de les renvoyer signées dans l'offre.

## 4 MODALITES DE L'ANALYSE DES OFFRES

### 4.1 Critères et pondération

La Commission d'Appel d'Offres établira un classement des offres, et définira ainsi, pour chaque classement, l'offre économiquement la plus avantageuse (notée sur 100 points), compte tenu des critères d'analyse suivants, affectés de coefficients :

- \* **La notation financière** – 40 % de la note finale
- \* **La valeur technique** – 45 % de la note finale
- \* **La valeur environnementale** – 15 % de la note finale

La note finale du candidat est obtenue selon la formule suivante :

$$\text{Note finale (sur 100)} = (\text{note Prix} \times 0,40) + (\text{note Valeur technique} \times 0,45) + (\text{note valeur environnementale} \times 0,15)$$

Le candidat obtenant la meilleure note sera classé 1<sup>er</sup> et sera donc proposé à l'attribution en commission d'appel d'offres. Chaque critère est sous-décomposé ci-après.

#### **• Notation financière – 40% de la note finale**

Le prix correspond au total indiqué dans le montant total du DQE et est exprimé en € HT sur la durée du Marché.

Chaque offre se verra attribuer une note financière sur 100 points avant pondération. L'affectation des points de chacune des autres offres s'effectuera par application de la formule suivante :

$$NF = 100 * (M_{\min} / M_{\text{éval}})$$

NF : Note financière de l'offre évaluée

M<sub>éval</sub> : Montant total de l'offre évaluée

M<sub>mint</sub> : Montant de l'offre remise la moins disante

Le candidat obtenant la meilleure note sera classé 1<sup>er</sup> et sera donc proposé à l'attribution en commission d'appel d'offres.

#### **• La valeur technique – 45% de la note finale**

Les critères de notation des offres sont détaillés ci-après, pour 100 points avant pondération.

Le candidat qui présente la meilleure offre sur chacun des sous-critères ci-dessous obtiendra la note maximale du sous-critère.

Sous-critères	Appréciation du sous-critère	Note maximale
<b>ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA PRESTATION</b>		<b>60</b>
Description de chaque prestation tenant compte des procédures et des modalités organisationnelles (nombre de sorties de benne en fonction des jours, des secteurs et des flux de déchet, clarté de l'organisation proposée ...) pour la collecte en porte à porte	Clarté, efficacité et cohérence de l'organisation proposée	15
Description de chaque prestation tenant compte des procédures et des modalités organisationnelles (nombre de sorties de benne en fonction des jours, des secteurs et des flux de déchet, clarté de l'organisation proposée ...) pour la collecte en apport volontaire	Clarté, efficacité et cohérence de l'organisation proposée	5
Description de chaque prestation tenant compte des procédures et des modalités organisationnelles pour la mise à disposition, évacuation des caissons CTM et traitement des flux.	Clarté, efficacité et cohérence de l'organisation proposée	10
Moyens et modalités de pilotage et dispositif de suivi des prestations et de traçabilité des déchets	Qualité des procédures de vérification et diversité des moyens mis en œuvre pour assurer la validation des déchets présentés à la collecte pour tous les flux.	10
Rigueur du mode opératoire de vérification des déchets présentés à la collecte pour l'ensemble des flux	Qualité et pertinence des dispositions et innovations favorisant la qualité de la collecte sélective et de la participation au tri	5
Gestion des événements particuliers et des dysfonctionnements pendant les heures de collecte et en dehors (organisation de la permanence).	Qualité des procédures de gestion des événements et diversité de moyens mis en œuvre pour assurer la continuité de service	10
Mesures prises en matière d'hygiène et de sécurité pour l'exécution du marché	Qualité et pertinence des dispositions prises en vue d'assurer une amélioration de la sécurité et de l'hygiène tout au long de l'exécution du Marché	5
<b>MOYENS TECHNIQUES</b>		<b>25</b>
Moyens matériels affectés à l'exécution du marché (nombre et caractéristiques des matériels, y compris bennes de réserve, adaptation de la taille des véhicules et de leur capacité aux besoins du marché)	Adaptation de la flotte des véhicules aux besoins du marché (pertinence de la taille des véhicules utilisés, capacité d'adaptation aux besoins du Marché etc.)	15

Sous-critères	Appréciation du sous-critère	Note maximale
<b>Moyens techniques affectés à l'exécution du marché en matière de communication et de remontée d'informations</b>	Qualité et adéquation des moyens employés par rapport aux besoins de communications et de remontées d'informations	10
<b>MOYENS HUMAINS</b>		<b>15</b>
<b>Moyens humains affectés à l'exécution du marché (nombre et qualification du personnel encadrant et œuvrant)</b>	Qualité de l'encadrement et de l'organisation mise en œuvre en termes d'opérationnalité Adéquation des moyens humains employés avec les moyens techniques employés	10
<b>Description de la formation pour les conducteurs et des équipiers de collecte</b>	Qualité des formations mises en œuvre pour maximiser la compétence des agents	5
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>

**• La valeur environnementale – 10 % de la note finale**

Les critères de notation des offres sont détaillés ci-après, pour 100 points avant pondération.

Le candidat qui présente la meilleure offre sur chacun des sous-critères ci-dessous obtiendra la note maximale du sous-critère.

Sous-critères	Appréciation du sous-critère	Note maximale
<b>Performances environnementales et mode de propulsion des véhicules proposés par les candidats</b>	Performance environnementale des véhicules	50
<b>Autres mesures prises par le candidat pour limiter l'impact négatif des prestations sur l'environnement</b>	Qualité et diversité des moyens employés	25
<b>Impact environnementale de la localisation des sites de traitement</b>	Distance des sites de traitement	25
<b>TOTAL</b>		<b>100</b>

**4.2 Demande de compléments**

Aucune demande de complément n'a été adressée.

**4.3 Examen des candidatures**

La Communauté de Communes de Gally-Mauldre contrôlera :

- Que les candidatures ont bien été reçues dans les délais impartis ;
- Que les candidats satisfont aux conditions de participation décrites ci-avant ;
- Que les candidats ne font pas l'objet d'une exclusion de la procédure de passation.

S'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, la CCGM peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de dix (10) jours ouvrés.

En application des dispositions de l'article R.2161-4 du code de la commande publique, la CCGM se réserve la possibilité de procéder à l'analyse des candidatures après l'analyse des offres.

=> **Après analyse, l'unique candidature est jugée conforme.**

#### **4.4 Conformité des offres**

Une offre est déclarée conforme si elle est :

- **Appropriée** : Est inappropriée une offre qui apporte une réponse sans rapport avec le besoin du pouvoir adjudicateur et qui peut en conséquence être assimilée à une absence d'offre
- **Régulière** : Est irrégulière une offre qui, tout en apportant une réponse au besoin du pouvoir adjudicateur, est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées dans l'avis d'appel public à la concurrence ou dans les documents de la consultation
- **Acceptable** : Est inacceptable si les conditions qui sont prévues pour l'exécution de l'offre méconnaissent la législation en vigueur ou si les crédits budgétaires alloués au marché après évaluation du besoin à satisfaire ne permettent pas au pouvoir adjudicateur de la financer.

=> **Après analyse, l'unique offre est jugée conforme.**

## 5 DETAIL DE L'ANALYSE DES OFFRES

Une (1) offre a été analysée.

### 5.1 Analyse du critère « prix » des prestations

La note financière (NF) est calculée à partir de la formule suivante :

Méval : Montant total de l'offre évaluée inscrit dans le DQE et exprimé en € HT sur la durée du marché, soit :

$$\text{Méval} = \text{TF} + \text{TO}_1 + \text{TO}_2 + \text{TO}_3 + \text{TO}_4$$

TF : Montant de l'offre pour la tranche ferme inscrit dans le DQE

TO<sub>1</sub> à 4 : Montant de l'offre pour la tranche optionnelle n°1 à 4 inscrit dans le DQE

La notation du critère prix est calculée à partir de la formule suivante :

$$\text{NF} = 100 * (\text{M}_{\text{min}} / \text{M}_{\text{éval}})$$

Soit : (Prix de l'offre la moins-disante / prix de l'offre analysée) X 100

#### *Notation de l'offre financière*

Candidat	Montant de l'offre en € HT	Note financière sur 100	Note financière sur 40
SEPUR	4 561 240,95 € HT	100	40

⇒ L'offre de SEPUR obtient 40 points sur 40.

### 5.2 Analyse de la « valeur technique » des prestations

#### 5.2.1 Analyse de la « valeur technique » des prestations de SEPUR

La synthèse de l'analyse de la valeur technique de SEPUR est présentée ci-dessous.

#### 1/ ORGANISATION GENERALE DE LA PRESTATION

**1.1/ Description de chaque prestation tenant compte des procédures et des modalités organisationnelles (nombre de sorties de benne en fonction des jours, des secteurs et des flux de déchets, clarté de l'organisation proposée dont circuits de collecte proposés ...) pour la collecte en porte à porte.**

La description de chaque prestation tenant compte des procédures et des modalités organisationnelles pour la collecte en porte-à-porte est satisfaisante.

L'agence se situe à Thiverval Grignon.

Les équipages des BOM (26T et 19T) seront composés d'un conducteur PL et de deux équipiers de collecte, à l'exception de 2 tournées du vendredi qui seront réalisées par 1 conducteur PL et 1 ripeur.

Le déroulé des prestations de collecte en porte-à-porte est bien décrit par le candidat. Les tournées sont mutualisées entre communes.

Les collectes ont lieu du lundi au vendredi le matin à 6h. Le candidat propose le calendrier suivant :

- OMR : Mardi/Vendredi (C2) ;
- Multimatériaux : Mercredi (C1) ;
- Verre : Jeudi (C1) ;
- Végétaux : Lundi (C1) ;
- Encombrant : jeudi (C1).

Pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2026 à la fin du marché, la collecte de l'habitat en C1 est proposée le vendredi et la collecte du verre le jeudi.

Pour la tranche optionnelle n°1, la collecte est du lundi au vendredi entre 6H et 19H par un conducteur VL dans un fourgon Hayon.

Pour la tranche optionnelle n°4, les collectes ont lieu selon les RDV du lundi au vendredi, le matin, avec la collecte un jour par secteur. Suite à un appel, le candidat collectera l'usager dans un délai de 10 jours ouvrés. Le candidat s'y est engagé dans l'acte d'engagement.

Les horaires de collecte à éviter aux abords des établissements scolaires et des axes à forte circulation seront respectés.

Un vidage en fin de tournée et un vidage intermédiaire, si nécessaire, seront réalisés.

Le nombre de sorties de bennes en fonction des horaires, des jours, des secteurs et des flux de déchets avec les temps de collecte, de haut-le-pied, de vidage et le nombre de tours sont fournis dans un tableau présent dans le Mémoire Technique.

Pour la première période jusqu'au 30 septembre 2026, il y a par 8 sorties de bennes hebdomadaires pour les OMr, 4 pour les Multimatériaux et les déchets végétaux et 2 pour le verre.

Pour la seconde période, il y a 6 sorties hebdomadaires pour les OMr, 4 pour les Multimatériaux et les déchets végétaux et 2 pour le verre.

Le dimensionnement des tournées de collecte prend en compte les exutoires imposés dans le CCTP.

## **1.2/ Description de chaque prestation tenant compte des procédures et des modalités organisationnelles (nombre de sorties de benne en fonction des jours, des secteurs et des flux de déchet, clarté de l'organisation proposée ...) pour la collecte en apport volontaire.**

La description de chaque prestation tenant compte des procédures et des modalités organisationnelles pour la collecte en apport volontaire est satisfaisante.

La collecte en PAV est estimée à 1 heure tous les 15 jours, avec un camion grue porteur d'une benne 30m<sup>3</sup> au BioGNV. Un chauffeur est prévu pour cette prestation.

Suite au constat d'un débordement, le candidat s'engage à collecter une colonne dans un délai de 2 heures, délai inférieur aux exigences du CCTP (24 heures). Le candidat s'y est engagé dans l'acte d'engagement.

SEPUR présente dans son mémoire technique les moyens techniques de gestion et d'amélioration continue du service, ainsi que la description du protocole pour éviter les débordements. Le chauffeur estime visuellement le taux de remplissage des colonnes à chaque collecte. Grâce à ces données, l'outil informatique planifie les collectes en estimant le taux de remplissage des colonnes.

La collecte des DDS et DEEE par un ECOBUS aura lieu 1 fois par trimestre sur une demi-journée de 3 heures le samedi par un fourgon 4,2T conforme aux normes ADR. Le mode opératoire présenté par le candidat est conforme au CCTP.

Les DEEE et DDS seront déchargés à Thiverval-Grignon, puis les DDDE seront pris en charge par une filière REP. Les DDS seront rechargés puis acheminés vers un site de traitement (le candidat ne mentionne pas de filière REP, reprise du fonctionnement actuel).

La collecte des sapins se fera à l'aide d'une BOM 19T et est estimée à 4 journées de 7 heures par an, et 2 journées de 7 heures supplémentaires pour l'installation et le démontage des enclos.

Le candidat ne précise pas qu'il n'effectuera pas ces prestations pendant les heures de pointe, comme indiqué dans le CCTP.

### **1.3/ Description de chaque prestation tenant compte des procédures et des modalités organisationnelles pour la mise à disposition, évacuation des caisses CTM et traitement des flux.**

La description de chaque prestation tenant compte des procédures et des modalités organisationnelles pour la mise à disposition, évacuation des caissons CTM et traitement des flux est satisfaisante.

Les caractéristiques des véhicules et des bennes utilisés sont bien détaillées dans le mémoire technique. Elles correspondent aux demandes du CCTP.

La procédure de gestion et d'enlèvement des caissons se fait sous 48 heures après l'envoi d'un bon de commande à la CCGM, par mail ou par téléphone.

Le candidat a transmis un tableau qui décrit pour chaque matière traitée, le nom de la filière, l'adresse, l'opération et l'utilisation des matières, ainsi qu'une explication du traitement et du type de valorisation des déchets pour chaque flux :

- Gravats : valorisation matière des gravats purs (remblaiement) et enfouissement pour les gravats impurs ;
- Végétaux : valorisation matière à 100 % (compostage) ;
- Tout-Venant : Valorisation énergétique (UVE SIDOMPE) ou enfouissement.

Les jours et horaires d'ouverture de l'installation de traitement sont de 5h à 18h en semaine et de 5h à 12h30 le samedi pour la réception des apports.

### **1.4/ Moyens et modalités de pilotage et dispositif de suivi des prestations et de traçabilité des déchets**

Les moyens et modalités de pilotage de suivi des prestations et de traçabilité des déchets sont satisfaisants.

Les déchets sont tracés grâce aux bons de pesée (double pesée), bons d'enlèvements, bordereaux de suivis et documents d'acceptation préalables. Trackdéchets sera utilisé pour les DDS et les DEEE.

Pour garantir le suivi des tonnages par commune (demande du CCTP), le candidat prévoit la pesée embarquée sur châssis installé sur les véhicules de collecte pour le porte-à-porte afin de fournir le tonnage collecté par jour de collecte et par secteur géographique.

Concernant les PAV, les pesées individuelles par tournée de collecte seront justifiées par des tickets individuels de pesées.

Une interface de suivi des collectes des encombrants sera utilisée pour la tranche optionnelle n°4 permettant de créer des indicateurs sur les RDV, la répartition des collectes, etc. Elle permettra de bloquer automatiquement les foyers ayant utilisé le cota maximum.

### **1.5/ Rigueur du mode opératoire de vérification des déchets présentés à la collecte pour l'ensemble des flux (OM, Emballages, Papiers, Verre).**

La rigueur du mode opératoire de vérification des déchets présentés à la collecte pour l'ensemble des flux est satisfaisante.

La procédure de vérification est la suivante :

- Soulever le couvercle avant la manipulation du bac ;
- Observer le contenu du bac sans y toucher ;
- Collecter le bac si le contenu est conforme ;
- Déclasser le contenu non conforme : le bac/sac ne sera pas collecté, un scotch de refus de collecte "non conforme" sera apposé sur le conteneur ;
- Prise de photo des erreurs de tri ;
- Signalement de l'anomalie via le système SIMPLICITI ;
- Transmission du signalement à la collectivité dans le rapport quotidien des anomalies (adresses et raison du refus).

### **1.6/ Gestion des évènements particuliers et des dysfonctionnements pendant les heures de collecte et en dehors (organisation de la permanence).**

La gestion des événements particuliers et des dysfonctionnements est satisfaisante.

En cas de gestion d'une crise, SEPUR présentera un plan de continuité d'activité et toutes les mesures prises à la collectivité. En cas d'interruption imprévue, le chauffeur alerte le chef d'équipe qui alerte la CCGM sous 1h maximum.

L'agence de Thiverval-Grignon dispose de véhicules de réserve en quantité nécessaire pour parer à tout incident d'exploitation.

Les procédures en cas d'intempéries (neige, canicule) sont cohérentes et détaillées dans le Mémoire Technique.

En cas d'oubli de collecte SEPUR s'engage à effectuer un rattrapage de collecte dans les 4h pour le PAP et les 2 heures pour le PAV suivant le signalement. Le service dégradé dans le cadre du plan de rattrapage proposé par SEPUR est conforme au CCTP.

Les remplacements du personnel durant les congés annuels ou les absences imprévues sont assurés par le personnel disponible sur l'une des agences situées à proximité. Dans le cas où il n'y a pas de personnel SEPUR disponible, du personnel intérimaire fera l'objet d'une formation au contrat et travaillera en équipe avec le personnel dédié au contrat.

Des procédures en cas d'accidents sont aussi évoquées concernant les accidents matériels, de personne, une panne (remplacement sous 2h maximum).

Les véhicules sont soumis aux contrôles réglementaires et à des contrôles préventifs. Une maintenance préventive et une maintenance curative et palliative sont mises en place.

Une permanence téléphonique est assurée pendant toutes les opérations de collecte de déchets de 5h à 19h en semaine et de 5h à 13h le samedi. Un planning trimestriel détaillant le personnel d'astreinte sera communiqué à la CCGM au plus tard 15 jours avant le début de chaque trimestre.

## **1.7/ Mesures prises en matière d'hygiène et de sécurité pour l'exécution du marché**

Les mesures prises en matière d'hygiène et de sécurité sont satisfaisantes.

L'ensemble du personnel est doté de tenues de travail réglementaires. La liste des EPI est précisée dans le mémoire technique. Une armoire de désinfection est installée sur l'agence pour le lavage des EPI.

Les véhicules seront nettoyés intérieurement et extérieurement après chaque service sur une aire de lavage et en suivant les pratiques suivantes : limiter les projections d'eau souillée sur le corps et éviter de respirer les microgouttelettes d'eau contaminée.

Les BOM possèdent des détecteurs d'angles morts et respectent les normes éditées par la recommandation R 437 de la CNAM. SEPUR se conforme à la norme ISO 45001.

Une méthodologie pour gérer les points noirs est explicitée dans le Mémoire Technique du candidat : recensement et plan d'action.

Une équipe QSE est déployée quotidiennement sur l'ensemble du périmètre du lieu de travail afin d'assurer la sensibilisation et la formation des équipes.

Tous les quinze jours, une réunion d'exploitation aborde les problèmes d'hygiène et de sécurité, complétée par une réunion mensuelle pour identifier des améliorations spécifiques en sécurité. Un défi "Cent jours sans accident" est lancé pour sensibiliser le personnel, tandis que des flashs sécurité et des indicateurs de performance suivent et communiquent les incidents, accompagnés de consignes et formations pour prévenir les risques.

Le candidat dispose d'un outil digital d'auto-contrôle QSE.

Pour la collecte en PAP les dispositifs permettant de signaler une manœuvre potentiellement dangereuse en cours sont : Triangles AK5 (3 positions), gyrophare de signalisation, bandes réfléchissantes et un signal sonore lors des marches arrière ("cri du lynx").

## **2/ MOYENS TECHNIQUES**

### **2.1/ Moyens matériels affectés à l'exécution du marché.**

Les moyens matériels affectés sont satisfaisants.

Les véhicules ont les caractéristiques suivantes pour la collecte en porte-à-porte :

- Jusqu'au 30/09/2026 :
  - o 4 BOM 19T et 1 réserve, moins de 8 ans, gazole pour la collecte des OM, Multimatériaux, Verre et Végétaux.
- Du 01/10/2026 jusqu'à la fin du marché :
  - o 2 BOM 26T, pas de réserve, neuves, électrique ;
  - o 2 BOM 19T et 1 réserve, neuves, BioGNV.

Pour la collecte en apport volontaire, sur toute la durée du marché :

- o 1 Camion Bras Grue et 1 réserve, moins 8 ans, BioGNV.
- o 1 Camion ECOBUS et 1 réserve, moins 8 ans, Gazole.

Pour la tranche optionnelle n°1 concernant les biodéchets, le candidat prévoit 1 Camion Hayon et 1 réserve, moins de 8 ans, Gazole.

Le renforcement des caissons pour la collecte des encombrants est bien précisé par le candidat, conformément à la demande du CCTP.

L'ensemble des véhicules seront entreposés sur l'agence de Thiverval-Grignon.

Les véhicules seront équipés de caissons BOM étanches, de modulateur de taux tassement, d'un « PAC control », de recul de l'éjecteur programmable, d'une pesée embarquée sur châssis, de lève conteneurs et de trémie rabattable, d'un système de récupération des jus, d'un renforcement des caissons pour la collecte des encombrants, de pelle et balais et flexible hydrauliques des grues.

Pour la signalétique, l'habillage des véhicules comprend un « total covering » selon la charte graphique de SEPUR avec deux panneaux latéraux de format 180 cm (L) x 120 cm (H) avec le logo, et les inscriptions souhaitées par la collectivité. Le logo SEPUR apparaîtra sur les portières des véhicules.

Les véhicules de collecte sont équipés d'un système de pesée embarquée (capteurs installés sur le châssis avec correcteur d'angle pour assurer le pesage dans des conditions pouvant aller jusqu'à 10° de déclivité).

## **2.2/ Moyens techniques affectés à l'exécution du marché en matière de communication et de remontée d'informations.**

Les moyens techniques affectés en matière de communication et de remontée d'informations sont satisfaisants.

Le candidat dispose d'un ensemble d'outils pour la remontée de données et communication avec le logiciel SIMPLICITI.

La plateforme de centralisation des données MyWastreet possède un espace client laissant en accès en permanence et en temps réel les éléments suivants : tableau de bord, suivi des opérations, planning des opérations, suivi des autocontrôles QSE, suivi des véhicules (géolocalisation en temps réel), outil de signalement, partage de documents décrits très précisément dans le Mémoire Technique.

Le signalement des bacs refusés est fait via une boîte à boutons. Il est possible de paramétrer les anomalies enregistrées : anomalies générales, maintenance élaborée des bacs, etc. La programmation des boutons est personnalisable suivant les besoins de la Collectivité.

L'application de signalement terrain MyWastsreet permet aux personnes autorisées et aux équipages de collecte de remonter en temps réel tous les incidents et anomalies via la plateforme.

De plus, une benne sera équipée d'un dispositif de détection des erreurs de tri. Chaque jour, ce dispositif sera affecté à une tournée différente. Les erreurs de tri seront remontées au client via la plateforme d'échange MyWastreet.

Enfin, le candidat explicite les réunions d'exploitation hebdomadaires et mensuelles, les échanges quotidiens, les rapports mensuels et annuels. SEPUR respecte les délais maximums demandés pour chaque prestation.

## **3/ MOYENS HUMAINS**

### **3.1/ Moyens humains affectés à l'exécution du marché (nombre et qualification du personnel encadrant et œuvrant).**

Les moyens humains affectés sont satisfaisants.

SEPUR propose les ETP suivants pour la période du 1er janvier 2026 au 30 septembre 2026 :

- 4,04 conducteurs PL ;
- 7,64 équipiers de collecte.

Les ETP pour la période du 1er octobre 2026 à la fin du marché sont ajustés de la manière suivante :

- 3,58 conducteurs PL ;
- 3,67 équipiers de collecte.

Concernant les tranches optionnelles, le candidat prévoir les ETP suivants :

- Pour la collecte des biodéchets par échange de bacs, 0,40 ETP sont prévus ;
- Pour la réduction de fréquence des déchets végétaux ; - 0,08 ETP (conducteurs) et -0,16 ETP (équipiers de collecte) ;
- Pour la collecte des sapins, il y a 0,01 ETP pour l'installation et le démontage des enclos, 0,02 ETP conducteur et 0,02 ETP équipier de collecte ;
- Pour la collecte des encombrants sur rendez-vous : 0,2 ETP conducteur par tournée et 0,4 pour les équipiers de collecte.

Le nombre d'agents n'est pas précisé par le candidat.

L'entreprise est pilotée par un comité de direction de 7 personnes.

L'encadrement du contrat prévu pour ce marché est composé d'un directeur régional, d'un adjoint d'Exploitation qui est aussi l'interlocuteur unique de la collectivité.

Il y a également un adjoint d'exploitation, une assistante d'exploitation, un chef d'équipe et une équipe de maintenance.

Une description de la formation et de l'expérience des encadrants du marché est présente dans le Mémoire Technique.

### **3.2/ Description de la formation pour les conducteurs et des équipiers de collecte.**

Les formations des conducteurs et des équipiers de collecte sont satisfaisantes.

Les salariés reçoivent tous une formation de base à leur arrivé sur leur fonction, le tri, la sécurité, les DDS/DEEE et les outils de remontée d'information.

Les formations demandées au CCTP sont bien indiquées par le candidat et le contenu est détaillé, excepté la formation des mécaniciens avec les constructeurs de véhicules.

Les équipiers de collecte disposent des formations suivantes : la prévention des risques liés à l'activité physique, sauveteur secouriste du travail.

Les conducteurs disposent de formations sauveteur secouriste du travail, Caces R490 et FCO.

## Notation de l'offre technique – SEPUR

CRITERES DE JUGEMENT DE LA VALEUR TECHNIQUE		Note maximale	0%	25%	50%	75%	100%	SEPUR
			très insuffisant	insuffisant	Moyen	satisfaisant	Très satisfaisant	
1.1	Description de chaque prestation tenant compte des procédures et des modalités organisationnelles (nombre de sorties de bennes en fonction des jours, des secteurs et des flux de déchets, clarté et cohérence de l'organisation proposée...) pour la collecte en porte à porte	15				x		11,25
1.2	Description de chaque prestation tenant compte des procédures et des modalités organisationnelles (nombre de sorties de benne en fonction des jours, des secteurs et des flux de déchet, clarté de l'organisation proposée ...) pour la collecte en apport volontaire	5				x		3,75
1.3	Description de chaque prestation tenant compte des procédures et des modalités organisationnelles pour la mise à disposition, évacuation des caissons CTM et traitement des flux	10				x		7,50
1.4	Moyens et modalités de pilotage de suivi des prestations et de traçabilité des déchets	10				x		7,50
1.5	Rigueur du mode opératoire de vérification des déchets présentés à la collecte pour l'ensemble des flux	5				x		3,75
1.6	Gestion des évènements particuliers (travaux, intempéries, grèves etc.) et des dysfonctionnements pendant les heures de collecte et en dehors (organisation de permanence).	10				x		7,50
1.7	Mesures prises en matière d'hygiène et de sécurité pour l'exécution du marché	5				x		3,75
1.8	Moyens matériels affectés à l'exécution du marché (nombre et caractéristiques des matériels, y compris bennes de réserve, adaptation de la taille des véhicules et de leur capacité aux besoins du marché)	15				x		11,25
1.9	Moyens techniques affectés à l'exécution du marché en matière de communication et de remontée d'informations	10				x		7,50
1.10	Moyens humains affectés à l'exécution du marché (nombre et qualification du personnel encadrant et œuvrant)	10				x		7,50
1.11	Description de la formation pour les conducteurs et des équipiers de collecte	5				x		3,75
<b>NOTE TECHNIQUE / 100</b>								<b>75,00</b>
<b>NOTE TECHNIQUE PONDEREE / 45</b>								<b>33,75</b>

⇒ L'offre de SEPUR obtient la note technique de 33,75 points sur 45.

## **5.3 Analyse de la « valeur environnementale » des prestations**

### **5.3.1 Analyse de la « valeur environnementale » des prestations de SEPUR**

La synthèse de l'analyse de la valeur environnementale de SEPUR est présentée ci-dessous.

#### **1/ Performances environnementales et modes de propulsion des véhicules de collecte proposés par les candidats.**

Les performances environnementales et les modes de propulsion des véhicules proposés par le candidat sont satisfaisants.

Conformément au CCTP, les véhicules de collecte respectent la norme EURO6 et sont à faible émission polluante.

Ils fonctionnent en majorité à l'électrique (2 BOM 26T pour la collecte en porte-à-porte) et au biocarburant BioGNV (2 BOM 19T pour la collecte PAP et camion grue pour la collecte PAV).

Les véhicules d'encadrement seront également électriques.

En revanche, le camion ECOBUS pour la collecte des DDS/DEEE et le camion hayon pour la collecte des biodéchets en cas d'activation de la tranche optionnelle n°1 fonctionneront au gazole.

Il est précisé que les véhicules électriques seront chargés sur l'exploitation, ainsi que les véhicules au BioGNV puisque l'agence de Thiverval Grignon possède une station de chargement.

Toutes les demandes du CCTP sont respectées par le candidat, à l'exception des véhicules pour la collecte des DDS/DEEE qui fonctionnent au gazole. Ces prestations demeurent néanmoins marginales sur l'ensemble du marché.

#### **2/ Autres mesures prises par le candidat pour limiter l'impact négatif des prestations sur l'environnement.**

Les autres mesures prises par le candidat pour limiter l'impact des prestations sur l'environnement sont satisfaisantes.

Les conducteurs sont formés à l'écoconduite.

Le candidat utilise un logiciel (SIMPLICITI) pour optimiser les circuits et les tournées, et donc les km parcourus afin de limiter les émissions polluantes.

SEPUR opère une maintenance préventive des véhicules.

Les véhicules sont bridés à 80 km/h et sont équipés de pneus verts Michelin Energy, atténuant les frottements et donc la consommation.

Le candidat s'engage à fournir chaque année les indicateurs environnementaux.

SEPUR est certifié 14001.

#### **3/ Impact environnemental de la localisation des sites de traitement**

L'impact environnemental de la localisation des sites de traitement est satisfaisant.

Toutes les adresses des sites ont été fournies.

L'ensemble des flux sont acheminés à Thiverval-Grignon qui se situe à proximité directe de la

CCGM (environ 10 km).

Certains flux sont ensuite dirigés vers des sites de traitement spécifiques qui se situent majoritairement dans les départements de l'Essonne (91) et des Yvelines (78).

### Notation de l'offre environnementale – SEPUR

3 - Valeur environnementale		Note maximale	très insuffisant	insuffisant	Moyen	satisfaisant	Très satisfaisant	SEPUR
			0%	25%	50%	75%	100%	
1	Performances environnementales et modes de propulsion des véhicules proposés par les candidats.	50,00				X		37,5
2	Autres mesures prises par le candidat pour limiter l'impact des prestations sur l'environnement	25,00				X		18,8
3	Impact environnemental de la localisation des sites de traitement	25,00				X		18,8
<b>NOTE ENVIRONNEMENTALE / 100</b>								<b>75,00</b>
<b>NOTE ENVIRONNEMENTALE PONDEREE /15</b>								<b>11,25</b>

⇒ L'offre de SEPUR obtient la note environnementale de 11,25 points sur 15.

#### 5.4 Classement des offres

Les notes obtenues à l'issue des analyses « financière », « technique », et « environnementale » sont pondérées selon les coefficients cités ci-avant (prix 40 %, technique 45 %, et environnementale 15 %).

Les notes finales pondérées des candidats sont les suivantes :

Candidat	Note financière sur 40	Note technique sur 45	Note environnementale sur 15	Note totale sur 100	Rang
SEPUR	40,00	33,75	11,25	85,0	1

⇒ Compte tenu du résultat de l'analyse de l'offre technique, financière et environnementale, il est proposé à la Commission d'Appels d'Offres de retenir l'offre de la société SEPUR, pour l'exécution des prestations de ce marché.